



## **PRÉAVIS MUNICIPAL N° 09/23**

### **RELATIF AU DISPOSITIF DE FINANCEMENT 2024 DES MESURES D'ENTRETIEN PÉRIODIQUE ET D'ADAPTATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE SISE SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE DE BASSINS**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1 Préambule**

Dans le cadre des dispositifs de financement fédéraux et cantonaux concernant la mise à niveau des infrastructures routières forestières (dessertes forestières) destinées à l'exploitation des bois, la Municipalité souhaite continuer l'effort réalisé en 2019-2020 et saisir les opportunités de pouvoir encore disposer de subventions pour mettre en œuvre la suite des travaux déjà entrepris sur le réseau des routes forestières desservant autant notre patrimoine sylvicole que pastoral.

## 2 Contexte général

Ce préavis fait suite aux préavis 03/19 et 17/19 et s'inscrit dans la continuité des décisions du Conseil communal du 20 mars 2019 et du 12 décembre 2019. Les éléments techniques ne sont pas repris et les préavis 03/19 et 17/19 sont mis en annexe pour rappel des informations transmises.

La Municipalité s'est fixé l'objectif de continuer les efforts entrepris pour la réfection de nos 39 kilomètres de chemins forestiers et alpestres.

En début de printemps 2023, Amaury Annen, notre garde forestier, a questionné les services du canton pour évaluer l'opportunité de déposer une demande de subvention pour 2024, sachant que des moyens financiers pouvaient être libérés pour notre commune. En date du 19 septembre 2023, la Municipalité a signé et déposé deux requêtes de subventions auprès du service des forêts pour un montant total de travaux de CHF 178'000 pour la suite des réfections planifiées par la commune et validées M. Benjamin Jaquier, inspecteur des forêts du 14ème arrondissement.

A ce stade, la Municipalité a tout mis en œuvre afin de mobiliser des financements permettant de réduire au maximum la charge d'entretien du patrimoine communal pour les citoyens du village, ceci à raison de 70% des montants qui vont être dépensés.

A ce jour, le canton n'a pas répondu formellement à notre demande, mais les montants de subvention sont déjà réservés par l'inspecteur forestier dans le cadre de ce programme de subvention pour la période 2020-2024.

### 2.1 Synthèse des travaux réalisés dans le cadre des projets subventionnés

Les travaux effectués dans le cadre des dispositions des budgets et des préavis cités plus haut ont permis de réaliser d'importantes réfections nécessaires au maintien du réseau des routes forestières et sylvopastorales. A ce jour, nous avons pu réaliser l'entretien périodique de 14.60 kilomètres. Il est évident que sans les subventions ainsi que les prélèvements sur le fonds affecté à la forêt, ces travaux n'auraient pas pu être envisagés.

Chemin	Longueur (m)	Année	Montant TTC	Subvention	solde
Frasses - Pessette	2125	2019	327'572	229'300	98'272
Rte Montagnes Pessette- La Bassine	5500	2019	132'284	92'599	39'685
Boucle de La Bassine	1200	2019	63'524	44'467	19'057
Les Pralets	1904	2020	129'688	90'775	38'913
Rte Montagnes Bugnonet - Pessette	1900	2021	66'129	48'122	18'007
Mondion	2000	2021-2022	47'900	34'887	13'013
	<b>14'629.00</b>		<b>767'096</b>	<b>540'150</b>	<b>226'946</b>

### 2.2 Travaux planifiés en 2024

#### 2.2.1 Priorisation

En 2018, la Municipalité avait établi une priorisation des mesures découlant du concept de dessertes de 2019 à 2032 ce qui coïncide avec la validité du plan de gestion. Cette priorisation a été mise à jour et, en fonction des subventions maximales réservées par le Canton, la Municipalité a décidé de prioriser la réfection de deux chemins, soit :

Chemins	Type de travaux	Fonction
Chemin de la boucle du Peney (partiel)	Entretien périodique et adaptation	Forêt
Chemin des Esserts Chevaliers / raccordement (pour moitié avec la Commune de Le Vaud)	Création d'une piste à camion / raccordement à la route des montagnes de Le Vaud	Forêt

### 3 Objet du préavis

A la vue des éléments mis en évidence, la Municipalité propose au conseil communal :

- d'inscrire au budget les montants relatifs à ce projet,
- d'accorder l'autorisation de prélever les montants nécessaires sur le fonds de la forêt multifonctionnelle au bilan de la Commune.

La proposition de financement des travaux est la suivante :

	Budget 2024	
	Charges	Revenus
320.318.05 Entretien routes forestières (projet subv.)	178'000	
320.451.2 Subvention cantonale		124'000
320.480.0 Prélèvement sur fonds de réserve		54'000
<b>TOTAL</b>	<b>178'000</b>	<b>178'000</b>

Effets sur le bilan de la commune et état du fonds de la forêt multifonctionnelle

	Bilan 2022	Bilan 2024 non consolidé	Variation
9281.2 Fonds « arbres-habitats »	365'105.70	311'105.70	-54'000

Ce mode de financement n'a pas d'influence sur l'équilibre du ménage communal, puisque les charges sont couvertes d'une part par les subventions cantonales et d'autre part par le prélèvement sur le fonds de réserve affecté pour la forêt.

## 4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n° 09/23 relatif aux dessertes forestières,  
Vu le rapport de la Commission Forêts et Alpages,  
Vu le rapport de la Commission des finances,  
Ouï les conclusions des rapports des Commissions précitées,  
Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

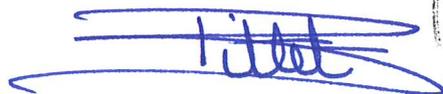
**Le conseil communal de Bassins décide :**

1. d'inscrire au budget 2024 le montant de CHF 178'000 aux charges sur le compte 320.318.05 - Entretien des routes forestières (projet subv.),
2. d'inscrire au budget 2024 le montant de CHF 124'000 aux revenus sur le compte 320.451.2 - Subventions cantonales,
3. d'utiliser le compte bancaire 9102.02 « BCV Compte fonds forestier » à l'actif du bilan pour assurer les liquidités pour la réalisation des travaux,
4. de prélever le montant de CHF 54'000 sur le fonds de réserve de la forêt multifonctionnelle au compte du bilan n° 9281.2 fonds « arbres-habitats multifonctionnel »

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 14 novembre 2023, pour être soumis au Conseil communal de Bassins.

Au nom de la Municipalité :

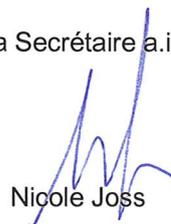
La Syndique :



Sonia Pittet



La Secrétaire a.i.



Nicole Joss

- Annexes :
- Les requêtes formulées par la Commune au Canton
  - Préavis n° 03/19 et n° 17/19
  - Règlement du fonds de la forêt multifonctionnelle
  - Synthèse des entretiens périodiques des chemins forestiers Bassins 2003-2023

Municipal répondant : M. André Dunand